

## E-SANTÉ



## La géolocalisation rapproche patients et médecins La visite à domicile, nouveau créneau des start-up

Imaginé par un biologiste parisien et un anesthésiste lyonnais, deux applis modernisent la visite, de jour comme de nuit, en mettant rapidement en relation des patients et des médecins volontaires.

● Dernière tendance du monde de la e-santé : mettre en relation un patient et un médecin par la géolocalisation et privilégier ainsi la visite à domicile plutôt que le passage aux urgences.

Après le lancement en avril de Docadom, deux médecins, l'un parisien et l'autre lyonnais, proposent de mettre en contact rapidement patients et praticiens pour des consultations à domicile, grâce à la géolocalisation. Une expérience personnelle douloureuse a emmené le Dr Charles Mimouni, ancien biologiste libéral et urgentiste, sur la voie de la santé numérique. « *Ma famille n'a pas été en mesure de trouver un médecin, un dimanche à 10 heures, pour rendre visite à une personne âgée affaiblie. Cette dame est décédée le lendemain* », raconte-t-il.

Avec son fils étudiant en médecine et un partenaire diplômé d'HEC,

le Dr Mimouni a créé Medadom. 24h/24 et 7j/7, cette plateforme géolocalise les médecins partenaires afin d'intervenir le plus rapidement possible au domicile du patient qui a fait appel à ses services. 50 praticiens (libéraux, hospitaliers, pour l'essentiel généralistes ou urgentistes) ont signé un contrat avec Medadom. Depuis le début de l'été, la plateforme a enregistré 700 appels d'utilisateurs, dont 400 ont débouché sur une visite à domicile dans les trois heures qui ont suivi la mise en relation. **La plateforme se rémunère en facturant cinq euros par visite effectuée.** Le médecin est libre de ses honoraires, qu'il doit signifier à l'écrit au patient avant de se déplacer. À terme, le Dr Mimouni espère pouvoir assurer 10 000 visites par mois sur toute la France.

### Demande de flexibilité

Pour le Dr Michael Loeb, anesthésiste-réanimateur dans une clinique mutualiste à Vénissieux (Rhône-Alpes) et fondateur de Docariv, le point de départ est professionnel. « *Je vois dans ma pratique la saturation des urgences et l'impact économique sur le système de santé*, témoigne-t-il.

*Les jeunes médecins, eux, sont en demande de flexibilité dans leurs horaires de travail. On peut concilier ses deux données.* » Docariv agit « *dans le cadre de l'urgence et uniquement si le médecin traitant ne peut pas se déplacer* », précise le spécialiste. Sa solution repose sur le même principe que celle de son confrère parisien. Mettre en musique (sur le Grand Lyon) les visites à domicile pour des urgences non vitales (suspicion d'appendicite, détresse respiratoire, etc.) par des médecins de tous horizons, en poste, remplaçants ou proches de la retraite, aux honoraires libres (une vingtaine de médecins y ont souscrit pour l'instant. Petite originalité : les patients peuvent se voir facturer des dépassements en cas de visite médicale jugée injustifiée (60 euros, 65 euros s'il s'agit d'un enfant de moins de 6 ans). L'inscription à la plateforme est gratuite pour les médecins et les patients. Les praticiens délimitent leur périmètre d'intervention et leur créneau horaire (de 6 heures à minuit). Ils sont **ponctionnés de 15 % sur leurs honoraires**. Pour l'instant à l'état de projet, Docariv sera officialisé à la fin de l'année.

Anne Bayle-Iguez



La santé connectée est encore peu enseignée en fac de médecine

## Nouveau diplôme à Paris-Diderot La e-santé gagne ses galons à l'université

Paris Diderot et l'AP-HP créent un DU dédié à la santé connectée, avec une approche multidisciplinaire. Début des cours le 11 janvier 2018.

● L'université Paris-Diderot et l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) proposent un nouveau diplôme universitaire (DU) consacré à la santé connectée. Mêlant un enseignement théorique et l'élaboration de projets innovants, ce DU sera cogéré par le Pr Patrick Nataf, chirurgien cardiaque, et le Dr Boris Hansel, endocrinologue-nutritionniste de l'université parisienne.

Aujourd'hui, la santé connectée, secteur en plein effervescence, n'est pas ou très peu enseignée dans les facultés de médecine ou les cursus paramédicaux. Pour le Dr Hansel, ce DU est la première formation pratique. « *La plupart des personnes ont des idées mais elles ne savent pas par où commencer* », confie-t-il.

### Comblant une lacune

Le diplôme s'effectuera en trois temps. La première étape prévoit un enseignement dispensé en e-learning

et en présentiel pour « *échanger sur l'élaboration de projets* ». Puis des travaux pratiques seront organisés sur une journée et demie courant avril. « *Nous avons un IUT au sein de l'université avec un étage dédié aux objets connectés*, explique le Dr Hansel. *Les participants pourront monter et démonter tous types d'objets connectés pour comprendre leur fonctionnement.* » Enfin, la dernière étape du DU s'articulera autour de travaux de groupe (une journée et demie) pour mettre en œuvre leur projet. Des spécialistes de différents domaines - juridique, économique et médicotéchnique - conseilleront les équipes. « *L'objectif est que les inscrits aillent jusqu'au bout après la formation* », ajoute-t-il.

Une cinquantaine de places sont disponibles. La formation démarrera le 11 janvier 2018 et se terminera par une soutenance de mémoire en octobre 2018. « *Ce DU est accessible aux soignants, administratifs, star-upper, informaticiens et investisseurs qui souhaitent avoir des connaissances et compétences pour mener à bien des projets de santé connectée* », précise le Dr Hansel.

Sophie Martos

## Objets connectés, DMP, archivage électronique... La sécurisation des données, priorité de la CNIL

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a été saisie en 2016 d'une quinzaine d'avis relatifs à la sécurisation et la confidentialité des données de santé.

● La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a été saisie en 2016 de 15 demandes d'avis découlant de la mise en application de la loi santé, a-t-elle révélé dans son dernier rapport d'activité.

Ces avis ont concerné la création du système national des données de santé (SNDS) et l'anonymisation des données, la relance du dossier médical partagé (DMP) et les modalités d'utilisation du numéro de Sécurité sociale (NIR) comme identifiant de santé...

La Commission a par ailleurs été saisie pour avis sur l'ordonnance du 12 janvier 2017 relative à l'hébergement de données de santé à caractère personnel qui crée une distinction entre les prestations d'hébergement des données de santé et d'archivage électronique des données de santé.

La CNIL a également été amenée à délivrer 697 autorisations de recherche et d'évaluation en matière de santé en 2016.

L'institution chargée de protéger les données personnelles, accompagner l'innovation et préserver les libertés individuelles, précise aussi avoir reçu plus de 7 000 plaintes dont 3 % concernaient spécifiquement les secteurs de la santé et du

social. « *La majorité des plaintes est liée aux difficultés invoquées par les personnes pour accéder à leur dossier personnel (dossier médical, dossier CAF, Pôle emploi etc.)* », lit-on dans le document. D'autres plaintes émanent de la création de dossier pharmaceutique « *sans le consentement des personnes concernées* ».

La CNIL a également mené un audit de 300 objets connectés dont 12 relevant de la santé et du bien-être. D'ailleurs, ses conclusions confirment que « *l'utilisation implique la collecte de nombreuses données personnelles et sensibles* » et constate aujourd'hui « *l'insuffisance des mesures de protections des données* ».

S. M.

## Asthm'Activ

### L'appli de la CNAM pour contrôler son asthme

L'assurance-maladie vient de lancer une application pour aider au quotidien les patients asthmatiques dont le nombre est en constante augmentation - la pathologie concerne quatre millions de personnes en France et 334 millions dans le monde.

Asthm'Activ est un carnet de bord de poche qui regroupe plusieurs

fonctions : suivi, traitements (historique de la prise de médicaments), rendez-vous (agenda médical et rappels) et une rubrique pédagogique intitulée « connaître l'asthme ». Conçue en partenariat avec l'association de patients Asthme & Allergies, l'appli est téléchargeable gratuitement sur l'App Store ou Google PlayStore.

LES VOYAGES  
du Quotidien

Dernière cabine  
disponible

## Croisière sur l'Irrawaddy

à la découverte de la Birmanie secrète et préservée à bord  
du RV Kalaw Pandaw du 15 au 26 novembre\* 2017

\*Retour le 28 novembre pour les participants à l'extension optionnelle

LE QUOTIDIEN  
DU MÉDECIN  
www.lequotidiendumedecin.fr

LeQuotidien  
du pharmacien

4050 €

(Base demi-double, cabine pont principal au départ de Paris)

- Séjour privatif
- Pension complète (avec forfait boissons)
- Excursions incluses (Hors montgolfière)
- Séminaire professionnel au cours du séjour
- Voyage accompagné par un membre de l'équipe du « Quotidien »
- Taxes, frais de visa\*\*, pourboires, assurance multirisque annulation inclus
- Extension en option vers le lac Inle (+ 990 euros)

CroisiEurope

Renseignements : Brigitte QUENTIN  
Tél : 01 73 28 15 19  
mail : brigitte.quentin@gpsante.fr

SAS JANUS - LES VOYAGES DU QUOTIDIEN - IM092170012 - G. F. - Atradius credito y caucion - RCP - MMA IARD

\*\*Hors procédure express